

**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2015**  
(Convocations du 21 mai 2015)

L'an deux mille quinze le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER – Maire.

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Hubert VANDENBERGHE, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE – Adjoint, Dominique TREHOU, Danièle VERMANDERE, Jean-Michel RAVIART, Manuel DONNEZ, Hervé WARGNYE, Hermine DELMAU, Alexandra PAWLAK, Chantal DUBOIS, Jacqueline DONNEZ, Anne-Michèle CORDIER, Bertrand BAUDUIN  
Hermine Delmau est arrivée en cours de réunion et a pris part aux délibérations 3 à 9.

Etaient excusés : Michel DELHAISE qui a donné procuration à Nadège Tanière, Marie-Brigitte BAUDUIN qui a donné procuration à Jean-Claude Messenger, Philippe BEYAERT qui a donné procuration à Hubert Vandenberghe, Sylvie LEMAIRE, Chloé COUPLET, André DELEBARRE

Etait absent : Julien BECUE

Alexandra PAWLAK a été désignée secrétaire de séance.

---

M. le Maire propose à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour deux nouveaux points :  
Demande de subvention pour la répartition des amendes de police et Motion pour des moyens budgétaires à hauteur des besoins des collectivités et des habitants. Le conseil municipal accepte ces deux nouveaux points.

**1. Accord pour l'échange de parcelles appartenant au CCAS**

Accord donné, à l'unanimité, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lecelles, Etablissement Public Administratif, pour procéder à l'échange de parcelles nécessaires afin d'avoir un ensemble parcellaire cohérent pour l'implantation de la future gendarmerie.

**2. Accord pour la cession d'une parcelle appartenant au CCAS**

Accord donné, à l'unanimité, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lecelles, Etablissement Public Administratif, pour la vente de la parcelle cadastrée A 787.

**3. Bien sans maître – exercice du droit d'acquisition**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exercer son droit d'acquisition du bien réputé sans maître situé au 503 rue Lasson (parcelle C 1073 de 403 m<sup>2</sup>).

**4. CAPH - Adhésion au service commun ADS de La Porte du Hainaut pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

A l'unanimité :

Approbation du projet de convention d'adhésion de la Commune au service commun ADS de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) ;

Approbation du projet de convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de la Commune par le service commun de la CAPH ;

Autorisation à Monsieur le Maire pour signer lesdites conventions avec La Porte du Hainaut, comprenant l'annexe 1 dûment définissant les autorisations d'urbanisme dont l'instruction est confiée par la commune de LECELLES au service commun ADS.

#### **5. Transfert de la compétence PLU à la CAPH**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

De transférer la compétence en matière de PLU de la commune à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) ;

D'acter que les statuts de la CAPH seront modifiés en conséquence ;

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

#### **6. Demande de subvention – Châssis de la mairie**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de demander une subvention au Conseil Général du Nord, dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Territorial pour le projet d'aménagement de nouveaux châssis à l'étage de la mairie.

#### **7. Modification au tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la suppression de trois postes vacants au 1<sup>er</sup> juillet 2015 (adjoint technique territorial TNC 25h ; adjoint territorial d'animation TNC 23h et rédacteur principal TC).

#### **8. Demande de subvention – Répartition du produit des amendes de police 2014**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de demander une subvention au Conseil Général du Nord, dans le cadre de la répartition des amendes de police ;

#### **9. Motion du Conseil municipal pour des moyens budgétaires à hauteur des besoins de nos collectivités et de nos habitants**

Après proposition du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, le Conseil municipal de Lecelles a adopté, à l'unanimité, une motion pour dénoncer les restrictions budgétaires décidées à l'encontre des collectivités.

**Le Maire**

**Jean-Claude MESSAGER**